

Contrat Local de Prévention et de Sécurité - Sécurisation des espaces publics - Adoption du programme de travaux - Demande de subvention auprès de l'État

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Le Conseil Municipal du 29 mars dernier a adopté le programme d'actions du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, parmi lesquelles figurait notamment l'action de sécurisation des espaces publics.

Le programme de travaux de sécurisation des espaces publics a été établi par les services de la voirie, des espaces verts et du bâtiment en fonction des priorités définies par les partenaires du CLPS (polices municipale et nationale, bailleurs, etc.) Il fait partie du plan d'actions contre les rodéos de scooters à Planoise et comprend des aménagements visant à limiter la circulation des deux roues motorisés et/ou leur vitesse dans les sites suivants :

- Rue Montalembert
- Rue Bloch
- Rue Renoir
- Coursives de l'avenue du Parc
- Espace de jeux Place de l'Europe
- Espace de jeux rues Peugeot et Gondy.

Le coût total des travaux est estimé à 40 624,94 € HT.

Lors du Comité de Programmation du Contrat de Ville du 2 avril dernier, l'État a indiqué qu'il souhaitait augmenter sa participation pour cette action. Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis :

Participation maximale de l'État	32 500,00 €
Participation de la Ville	8 124,94 €
TVA à charge de la Ville	7 962,49 €

TOTAL TTC	48 587,43 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux pour la sécurisation de l'espace public décrit ci-dessus et son nouveau plan de financement,

- autoriser M. le Maire à réaliser les travaux qui seront financés sur les crédits inscrits aux chapitres 23-822-2315-508-35000, 23-823-2312-00507-34000, 23-412-2312-00506-34000 et 011-020-61522-33000,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'État et à inscrire à réception de la décision attributive de subvention, par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes aux imputations 13-822-1321-00508-35000, 13-823-1321-00507-34000, 13-412-1321-00506-34000, 74-020-74718-33000 et à la réaffecter en dépenses aux imputations 23-822-2315-508- 35000, 23-823-2312-00507-34000, 23-412-2312-00506-34000 et 011-020-61522-33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.